



Assemblée générale

Distr. générale
18 novembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 141 de l'ordre du jour

**Financement du Tribunal international chargé
de juger les personnes accusées d'actes de génocide
ou d'autres violations graves du droit international
humanitaire commis sur le territoire du Rwanda
et les citoyens rwandais accusés de tels actes
ou violations commis sur le territoire d'États
voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994**

Premier rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2010-2011

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le premier rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2010-2011 est soumis en application de la résolution 64/239 de l'Assemblée générale. Le montant des dépenses prévues est diminué de 19,9 millions de dollars, en chiffres nets, par rapport aux crédits initialement ouverts pour l'exercice. Cette réduction tient à des changements concernant les taux de change, l'inflation et l'ajustement des coûts standard. Il est demandé à l'Assemblée d'approuver la révision de crédits ouverts pour l'exercice biennal, fixant leur montant brut à 226 535 600 dollars (montant net : 207 354 100 dollars), soit une baisse de 18 760 200 dollars en chiffres bruts (montant net : 19 892 400 dollars).



I. Introduction

1. La principale utilité du premier rapport sur l'exécution du budget est de déterminer quels sont les ajustements rendus nécessaires par la variation de l'inflation, les fluctuations monétaires et la modification des coûts standard retenus comme hypothèses pour le calcul des crédits initialement approuvés.

2. Les tableaux 1 et 2 ci-après donnent la ventilation de la réduction nette de 19 892 400 dollars, due à ces ajustements techniques, des dépenses prévues du Tribunal pénal international pour le Rwanda : le premier, par composante et par facteur principal de variation, et le second, par objet de dépenses et par facteur principal de variation.

3. On trouvera dans les paragraphes qui suivent l'analyse de l'évolution, depuis le calcul des prévisions de dépenses initiales, des hypothèses retenues quant aux paramètres de chiffrage des coûts. En outre, on trouvera en annexe les hypothèses budgétaires retenues pour le premier calcul et celles qu'il est proposé de retenir dans le présent rapport.

Tableau 1

Récapitulatif des dépenses et des recettes prévues, par composante et par principal facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Crédits ouverts		Changements prévus			Montant proposé des crédits révisés
	pour 2010-2011 ^a	Taux de change	Inflation	Coûts standard	Total	
A. Chambres	10 612,3	(281,5)	(89,3)	–	(370,8)	10 241,5
B. Bureau du Procureur	48 577,9	(3 289,0)	1 605,5	(1 199,5)	(2 883,0)	45 694,9
C. Greffe	178 545,4	(12 046,0)	132,0	(2 861,1)	(14 775,1)	163 770,3
D. Gestion des dossiers et archivage	7 560,2	(552,9)	(178,4)	–	(731,3)	6 828,9
Total (brut) des dépenses	245 295,8	(16 169,4)	1 469,8	(4 060,6)	(18 760,2)	226 535,6
Recettes						
Recettes provenant des contributions du personnel	18 049,3	(549,5)	862,4	819,3	1 132,2	19 181,5
Total (net)	227 246,5	(15 619,9)	607,4	(4 879,9)	(19 892,4)	207 354,1

^a Montants approuvés dans la résolution 64/239.

Tableau 2
**Récapitulatif des dépenses et des recettes prévues, par objet de dépenses
 et par principal facteur de variation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Crédits ouverts pour 2010-2011 ^a		Changements prévus			Montant proposé des crédits révisés
	Taux de change		Inflation	Coûts standard	Total	
Postes	146 544,2	(10 884,2)	3 681,4	(4 879,9)	(12 082,7)	134 461,5
Autres dépenses de personnel	21 232,3	(1 396,7)	(1 935,9)	–	(3 332,6)	17 899,7
Émoluments des non- fonctionnaires	9 967,3	(281,5)	(89,6)	–	(371,1)	9 596,2
Consultants et experts	276,7	(16,5)	(5,5)	–	(22,0)	254,7
Voyages des représentants	645,0	–	0,3	–	0,3	645,3
Voyages	3 458,4	–	5,1	–	5,1	3 463,5
Services contractuels	23 829,6	(1 676,9)	(550,5)	–	(2 227,4)	21 602,2
Frais généraux de fonctionnement	13 400,6	(963,7)	(321,7)	–	(1 285,4)	12 115,2
Dépenses de représentation	8,3	(0,6)	(0,2)	–	(0,8)	7,5
Fournitures et accessoires	2 539,5	(187,2)	(60,6)	–	(247,8)	2 291,7
Mobilier et matériel	2 553,6	(191,6)	(61,8)	–	(253,4)	2 300,2
Aménagement des locaux	388,0	(21,0)	(53,6)	–	(74,6)	313,4
Subventions et contributions	2 403,0	–	–	–	–	2 403,0
Contributions du personnel	18 049,3	(549,5)	862,4	819,3	1 132,20	19 181,5
Total (brut)	245 295,8	(16 169,4)	1 469,8	(4 060,6)	(18 760,2)	226 535,6
Recettes						
Recettes provenant des contributions du personnel	18 049,3	(549,5)	862,4	819,3	1 132,2	19 181,5
Total (net)	227 246,5	(15 619,9)	607,4	(4 879,9)	(19 892,4)	207 354,1

^a Montants approuvés dans la résolution 64/239.

II. Analyse des variations du montant des ressources nécessaires, en chiffres nets

4. Les changements entraînés par les principaux facteurs de variation, tels qu'indiqués dans les tableaux 1 et 2, aboutissent à une baisse de 18 760 200 dollars des dépenses prévues, ce qui ramène à 226 535 600 dollars, en chiffres bruts, le montant des crédits révisés. Ces chiffres s'analysent comme suit :

<i>(En milliers de dollars É.-U.)</i>	
Crédits ouverts ^a	245 295,8
Modification des hypothèses budgétaires	
Modification des hypothèses concernant les taux de change	(16 169,4) (Taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies)
Modification des hypothèses concernant l'inflation	1 469,8 (Indices des prix à la consommation, coefficients d'ajustement promulgués, remplacement des ajustements au coût de la vie budgétisés par les ajustements réels)
Ajustement des coûts salariaux standard et des dépenses communes de personnel	(4 060,6) (Analyse des données réelles des états de paie, postes vacants, dépenses communes de personnel, recommandations de la Commission de la fonction publique internationale, effet de l'incorporation au traitement de base net d'un montant correspondant à des points d'ajustement sur les contributions du personnel)
Total (brut) révisé	226 535,6

^a Montant approuvé dans la résolution 64/239.

5. À la présente session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a publié un rapport sur les prévisions révisées concernant le budget du Tribunal pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/65/178). Le montant des dépenses additionnelles qui en résultent, égal à 34 223 000 dollars en chiffres bruts (montant net : 31 056 000 dollars), n'entre pas en ligne de compte dans le présent rapport sur l'exécution du budget; il sera révisé en fonction des paramètres d'évaluation des coûts que l'Assemblée aura approuvés lors de l'examen du présent rapport. Selon les décisions que l'Assemblée prendra sur les prévisions révisées, cela aura une incidence sur l'enveloppe globale approuvée pour l'exercice biennal.

A. Taux de change

(Réduction : 16 169 400 dollars)

6. Les coûts peuvent être recalculés en fonction soit de la moyenne des taux de change opérationnels constatés pendant la partie écoulée de l'exercice biennal (méthode des moyennes), soit des taux de change opérationnels en vigueur au moment de la révision des coûts (taux les plus récents). On se rappellera que, dans son rapport sur les comptes de l'ONU pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1995, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que les hypothèses budgétaires concernant les taux de change opérationnels soient calculées au moyen de la méthode de la moyenne, et non sur les taux les plus récents disponibles [A/51/5 (Vol. I)]. Le Secrétaire général a été d'avis qu'il ne serait pas bon de décider à l'avance laquelle des deux méthodes devrait être utilisée pour les prévisions budgétaires et l'actualisation des coûts, et que la décision devrait être prise au cas par cas. Cela avait été rapporté à l'Assemblée générale et approuvé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui avait

estimé que le Secrétaire général devrait se servir des taux qui donnent les prévisions les plus basses.

7. Dans le présent rapport sur l'exécution du budget, les taux de change effectifs ont été appliqués pour la période de janvier à octobre 2010, et le taux de change d'octobre a été appliqué également pour les mois de novembre et décembre 2010. Pour 2011, les taux d'octobre 2010 (les plus récents) ont été appliqués au shilling tanzanien et au franc rwandais, mais la moyenne des taux opérationnels observés depuis le début de l'exercice biennal (méthode des moyennes) a été appliquée à l'euro, afin d'aboutir à la prévision la plus basse des ressources nécessaires, comme le veut la méthode en vigueur. La réduction de 16 169 400 dollars correspond à la baisse des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2010-2011 du fait de la montée du dollar par rapport aux monnaies concernées (voir fig. I à III ci-après). Les ajustements correspondant aux taux effectifs de 2011 seront appliqués dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011.

Figure I
Cours de l'euro contre le dollar des États-Unis – 2010

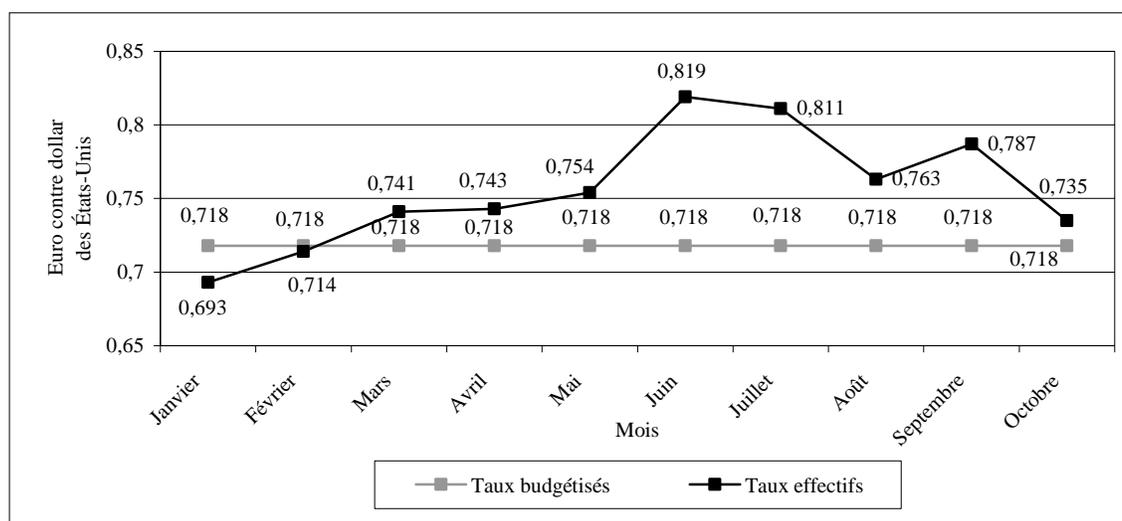


Figure II
Cours du franc rwandais contre le dollar des États-Unis – 2010

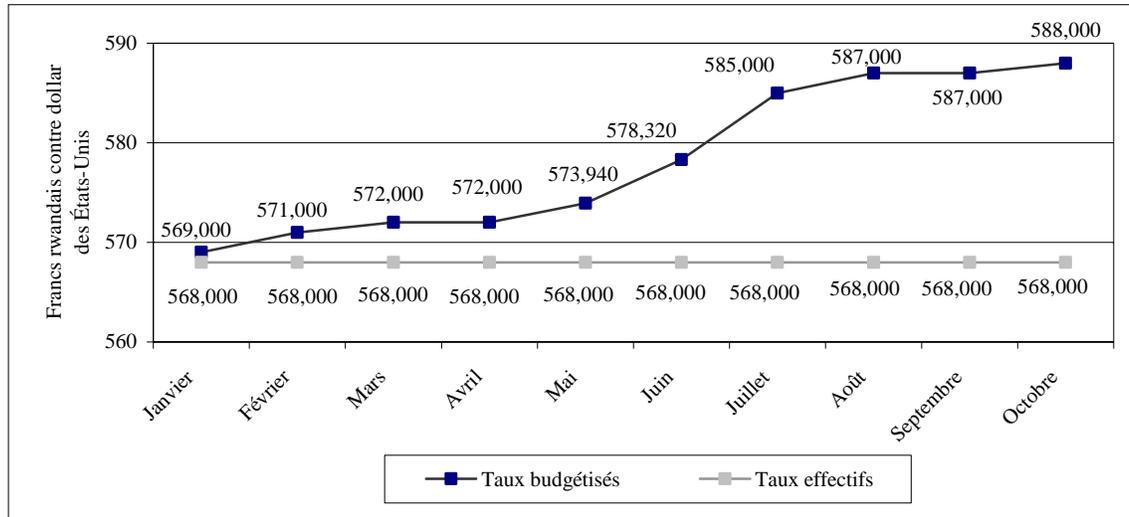
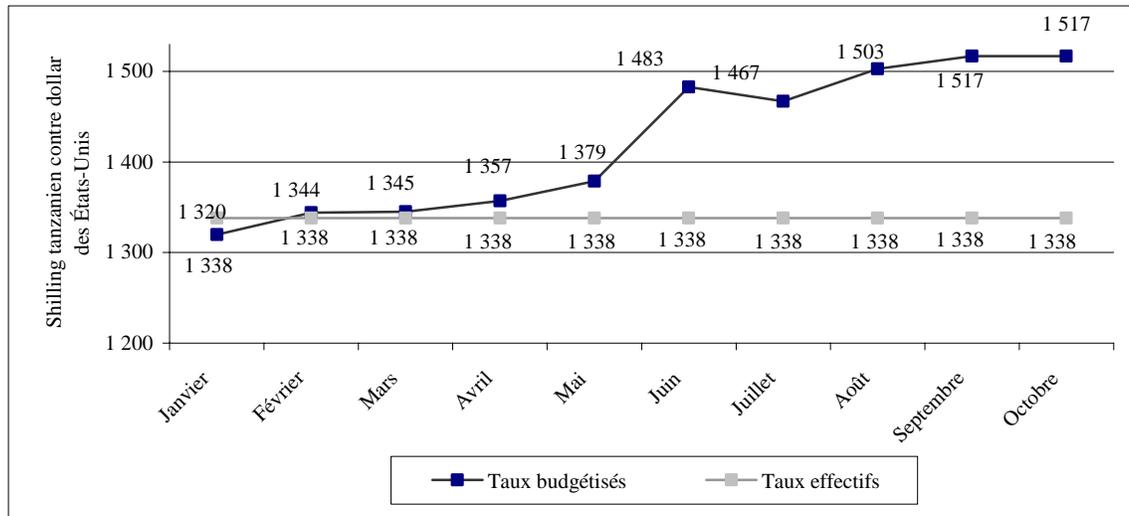


Figure III
Cours du shilling tanzanien contre le dollar des États-Unis – 2010



B. Inflation

(Augmentation : 1 469 800 dollars)

1. Les taux d'inflation prévus appliqués à tous les objets de dépenses engagées à Arusha, Kigali et La Haye ont été révisés en fonction des éléments suivants : a) pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, les coefficients d'ajustement promulgués par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour la période de janvier à octobre 2010, et des prévisions fondées sur les données de la CFPI; b) pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, remplacement des ajustements au coût de la vie prévus au budget par les ajustements réels constatés en 2010 et les ajustements prévus en 2011; c) pour les objets de dépenses autres que les postes, l'information la plus récente sur les indices des prix à la consommation, tirée de publications de spécialistes des affaires internationales.

2. L'augmentation du montant des ressources nécessaires tient en grande partie à la hausse des ajustements au coût de la vie applicables aux agents des services généraux et des catégories apparentées. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse des ressources nécessaires à certaines rubriques du fait que l'inflation est plus faible que prévu. À la rubrique Autres dépenses de personnel, la réduction due aux taux d'inflation se rapporte à des dispositions ponctuelles prises en 2010 concernant le personnel temporaire nécessaire pour poursuivre certaines activités qui devaient être interrompues en 2009. Afin d'aligner l'ajustement fait au titre de l'inflation pour ces dispositions sur celui effectué au titre des postes, on a appliqué aux dispositions concernant le personnel temporaire les plus récents paramètres de coûts salariaux standard applicables aux postes, ce qui a fait baisser le montant des ressources nécessaires.

C. Ajustement des coûts standard

(Réduction : 4 060 600 dollars)

3. La réduction de 4 060 600 dollars est l'effet net de l'ajustement des coûts salariaux standard, des dépenses communes de personnel et des taux de prélèvement des contributions du personnel. La révision de 2010 des coûts salariaux standard est fondée sur les états de paie moyens effectifs constatés depuis le début de l'exercice, par catégorie et par classe, dans chacun des lieux d'affectation. Aux fins du présent rapport, les moyennes de janvier à septembre 2010 relevées à Arusha, Kigali et La Haye ont été analysées pour chaque classe de chaque catégorie et comparées à celles qui avaient été utilisées aux fins des prévisions initiales. Les prévisions pour 2011 supposent le maintien des tendances constatées en 2010.

4. Le budget de dépenses communes de personnel est calculé, dans chaque lieu d'affectation, en pourcentage des traitements nets. Ces dépenses se rapportent aux indemnités et prestations et aux frais supportés lorsque des fonctionnaires sont engagés ou mutés ou quittent leurs fonctions. Leur ajustement se fait sur la base de l'analyse de leur évolution effective dans les trois lieux d'affectation au cours de l'exercice biennal 2008-2009 et depuis le début de 2010, comparée aux taux retenus comme hypothèses pour calculer les premières prévisions. Les recommandations de la CFPI concernant la prime de risque et l'indemnité pour frais d'études ont été

prises en compte dans l'ensemble de ces ajustements, comme c'est toujours la pratique en la matière.

III. Décision attendue de l'Assemblée générale

5. Il est demandé à l'Assemblée générale :

a) **De prendre note du présent rapport;**

b) **D'approuver le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011, soit 226 535 600 dollars en chiffres bruts (montant net : 207 354 100 dollars), ce qui représente une réduction de 18 760 200 dollars en chiffres bruts (montant net : 19 892 400 dollars).**

Annexe

Hypothèses budgétaires du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2010-2011

Paramètre budgétaire	Lieu d'affectation											
	La Haye (euro contre dollar)				Arusha (shilling tanzanien contre dollar)				Kigali (franc rwandais contre dollar)			
	Montant des crédits initialement approuvés		Taux retenus pour le calcul des crédits révisés		Montant des crédits initialement approuvés		Taux retenus pour le calcul des crédits révisés		Montant des crédits initialement approuvés		Taux retenus pour le calcul des crédits révisés	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Taux de change	0,718	0,718	0,753	0,753	1 338,000	1 338,000	1 438,833	1 517,000	568,000	568,000	579,938	588,000
Inflation (pourcentage)	0,30	1,00	1,10	1,00	9,00	7,50	8,20	7,40	9,00	8,00	7,50	7,00
Coefficient d'ajustement (pourcentage)	72,50	72,50	50,73	52,00	48,45	54,95	40,80	39,93	53,38	58,88	46,48	46,62
Dépenses communes de personnel (pourcentage)	40,24	40,24	36,15	36,15	80,56	80,56	71,68	71,68	79,84	79,84	79,84	79,84
Pourcentage de postes existants vacants												
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	9,50	9,50	9,50	9,50	15,10	15,10	15,10	15,10	15,10	15,10	15,10	15,10
Agents des services généraux et des catégories apparentées	7,90	7,90	7,90	7,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90
Pourcentage de postes nouveaux vacants												
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	50,00	50,00	50,00	50,00	15,10	15,10	15,10	15,10	15,10	15,10	15,10	15,10
Agents des services généraux et des catégories apparentées	40,00	40,00	40,00	40,00	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90